

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 18 juillet 2008
(convocation du 7 juillet 2008)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Huit Juillet Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DAVID Jean-Louis à/c de 12 h 40
M. BENOIT Jean-Jacques à M. LABISTE Bernard à/c de 13 h 15
Mme. BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel
M. CAZABONNE Didier à Mme. FAYET Véronique
M. DUCHENE Michel à M. BRON Jean-Charles
M. LAMAISON Serge à Mme. BALLOT Chantal
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre
M. SAINTE MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent à/c de 13 h 15
M. ANZIANI Alain à M. GUICHOUX Jacques à/c 13 h 15
M. BAUDRY Claude à Mme. EWANS Marie-Christine
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARNIER Jean-Paul
M. BRUGERE Nicolas à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
Mme. COLLET Brigitte à Mme. DESSERTINE Laurence
Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. DE FRANCOIS Béatrice
M. DANJON Frédéric à Mme. CURVALE Laure
M. DELAUX Stéphan à M. GAUTE Jean-Michel
M. DUBOS Gérard à Mlle. DELTIMPLE Nathalie
M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain

Mlle. EL KHADIR Samira à M. RAYNAUD Jacques jusqu'à 13 h 00
puis à M. MERCIER Michel à/c de 13 h 00
Mme. FAORO Michèle à Mme. FOURCADE Paulette
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. AMBRY Stéphane à/c de 13 h 15
M. LAGOFUN Gérard à M. HERITIE Michel à/c de 13 h 15
Mme. LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre à/c de 13 h 15
M. MOULINIER Maxime à M. BENOIT Jean-Jacques
Mme PARCELIER Muriel à M. POIGNONEC Michel à/c de 11 h 00
M. PEREZ Jean-Michel à M. ROUYEYRE Matthieu
Mme. PIAZZA Arielle à M. SOLARI Joël
M. RAYNAUD Jacques à M. PAILLART Vincent à/c de 13 h 15
M. RAYNAL Franck à M. MILLET Thierry
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
Mme. SAINT-ORICE Nicole à Mme. LIRE Marie Françoise
M. TRIJOULET Thierry à M. CHARRIER Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

Projet de budget supplémentaire pour l'exercice 2008 - Examen - Décisions - Adoption.

Monsieur FREYGEFOND présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

J'ai l'honneur de présenter à votre examen le projet de budget supplémentaire pour l'exercice 2008 de la Communauté.

Ce document récapitule :

- 1) Les reports provenant de l'exercice précédent qui apparaissent au compte administratif 2007 et comprennent les résultats de clôture et les restes à réaliser.

Pour le budget principal et les budgets annexes, il est tenu compte de la délibération n°2008/0362 du 27 juin 2008 portant sur l'affectation des résultats de fonctionnement enregistrés à la clôture de l'exercice 2007.

Il est, en outre, tenu compte, en balancée d'entrée :

- des corrections apportées aux résultats apparaissant aux budgets annexes Assainissement, Transports et Réseau de Chaleur pour prendre en compte les nouvelles dispositions introduites dans l'arrêté ministériel du 17 décembre 2007 publié le 28 du même mois au Journal Officiel et visant d'une part, à mettre en conformité avec les dispositions du plan comptable général la comptabilité des services publics à caractère industriel et commercial et, d'autre part, dans un souci d'harmonisation, à transposer en M4, lorsque cela était possible, les nouvelles règles budgétaires de l'instruction M14 appliquées depuis le 1^{er} janvier 2006 ;
- de la reprise au budget principal des résultats tant d'investissement que de fonctionnement du simple budget annexe Eau Industrielle ouvert avant la création de la Régie à simple autonomie financière du même nom et qui n'a plus lieu d'être depuis précisément la création de cette régie.

- 2) Les recettes et dépenses supplémentaires et nouvelles.

- 3) Les mouvements d'ordre qui concourent à gonfler les masses du budget sans influencer sur son équilibre.

Les tableaux ci-après récapitulent, par section, les masses des trois rubriques ci-dessus.

tableau 1

tableau 2

Au final, le budget supplémentaire 2008 se présente, en substance, comme suit :

	RECETTES	DEPENSES
A – Résultat de clôture (1)	313.086.433,84	132.746.881,95
B – Restes à réaliser (2) mouvements réels	206.665.965,28	276.631.988,30
C – Opérations nouvelles	-16.224.723,66	31.387.792,37
TOTAL MOUVEMENTS REELS	503.527.675,46	440.766.662,62
B – Restes à réaliser (3) mouvements d'ordre	6.911.173,68	6.911.173,68
D – Autres mouvements d'ordre	112.403.126,40	112.403.126,40
Total MOUVEMENTS D'ORDRE	119.314.300,08	119.314.300,08
TOTAL	622.841.975,54	560.080.962,70
Excédent		62.761.012,84
TOTAL GENERAL	622.841.975,54	622.841.975,54

(1) Hors Régie des Restaurants Administratifs, du SPANC, Abattoir et Eau Industrielle, soit 1.002.952,17 € en recettes et 362.135,11 € en dépenses.

(2) Hors Régie des Restaurants Administratifs, du SPANC, Abattoir et Eau Industrielle, soit 78.873,75 € en recettes et 915,43 € en dépenses.

(3) Des restes à réaliser d'avances et de subventions d'équipement à verser par le budget principal à des budgets annexes sont considérés comme des mouvements réels dans les reports mais comme des mouvements d'ordre dans la méthode d'agrégation des comptes adoptée par la CUB.

(3.376.615,79 € de restes à réaliser d'avance du BP aux Budgets annexes dont « lotissements » : 485.957,31 € et « ZAC des Quais » : 2.890.658,48 €.

Il est à noter que l'excédent de 62.761.012,84 € mentionné ci-dessus se répartit, par budget et par section, comme suit.

Budgets	Investissement		Fonctionnement	Total
	Provisions	Résultat en attente d'utilisation	Résultat en attente d'utilisation	
Budget Principal	16 227 553,62	12 701 240,00	0,00	28 928 793,62
Déchets ménagers et assimilés	0,00	9 000 000,00	0,00	9 000 000,00
Assainissement	242 105,00			242 105,00
Transports	4 666 733,85	4 500 000,00	0,00	9 166 733,85
Parc de Stationnement	0,00	5 787 097,37	0,00	5 787 097,37
Abattoir	0,00	6 436 907,40	0,00	6 436 907,40
Crématorium	0,00	1 366 993,84	576 647,35	1 943 641,19
Service extérieur des pompes funèbres	0,00	30 153,14	0,00	30 153,14
Réseau de Chaleur	0,00	661 862,17	92 701,79	754 563,96
Lotissements	0,00	0,00	291 725,12	291 725,12
Zac du Tasta	0,00	0,00	179 154,24	179 154,24
Zac des Quais	0,00	0	137,95	137,95
Total	21 136 392,47	40 484 253,92	1 140 366,45	62 761 012,84
% dans total par rubrique	33,68%	64,51%	1,82%	100,00%

Ceci ayant été exposé, il convient de préciser qu'un certain nombre de propositions figurant dans ce document budgétaire nécessitent d'être formellement actées dans la présente délibération par le Conseil de Communauté. Il s'agit des propositions suivantes :

Au Budget Principal

- Le reversement au budget annexe de la Régie à simple autonomie financière de l'Eau Industrielle sous la forme d'une subvention d'équipement de l'excédent définitif de 507.471,06 € qui apparaissait au terme de l'exercice 2007 dans la comptabilité du simple budget annexe de l'Eau Industrielle aujourd'hui clôturé ;
- Le reversement également à cette même régie de l'excédent définitif qui apparaissait en section de fonctionnement pour 104.738,67 €.

Au budget annexe Abattoirs

- L'attribution par le budget principal, comme le principe en a été arrêté notamment dans le cadre de la délibération n° 2008/0362 du 27 juin 2008 d'affectation des résultats du compte administratif 2007, d'une nouvelle subvention de fonctionnement d'un montant de 234.910,99 € à l'activité « Abattoir » de la Communauté Urbaine en vue d'assurer le financement du déficit d'exploitation constaté au terme de l'exercice 2007 au niveau des comptes de la Régie à simple autonomie financière.

La prise en charge de ce déficit est incontournable au regard des problèmes de trésorerie que ne manquent pas de créer dans les comptes de la régie une telle insuffisance de financement et du caractère irréaliste de la répercussion de ce déficit sur les opérateurs du services (234.910,99 €/3000 tonnes = 78,30 € la tonne). Il est, dès lors, nécessaire que notre Etablissement éponge ce déficit par l'octroi d'une nouvelle subvention versée dans le respect des dispositions prévues au 1^{er}) de l'article L 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Au budget annexe Transports

- L'attribution par le budget principal, dans le respect des articles 7 et 15 de la loi d'orientation des transports intérieurs du 30 décembre 1982, d'une subvention d'équipement de 5.285.000 € affectée au financement de la réalisation de la 2^{ème} phase du Tramway et plus précisément à la réduction des besoins d'emprunt que génère ce projet.

L'octroi de cette subvention peut être financé par les économies de même montant (5,285 M€) qui ont été réalisées en 2007 sur la prévision de subvention d'exploitation qui devait être versée par le budget principal au budget Transports.

Budget annexe Lotissements

Plusieurs lotissements pour lesquels une comptabilité distincte a été ouverte au sein du budget annexe correspondant peuvent être considérés aujourd'hui comme achevés tant au plan opérationnel qu'au plan budgétaire et comptable. Ils se présentent, pour certains d'entre-eux, avec un léger excédent en section d'investissement provenant de produits exceptionnels affectés trop tôt à cette section et qu'il convient, dès lors, de rebasculer en section de fonctionnement par des écritures budgétaires d'ordre prévues par l'instruction budgétaire et comptable M14 pour, ensuite, être reversés, dans la foulée, au budget principal par réduction, sur exercice clos, du montant des subventions apportées par ce dernier budget lorsqu'il a été mis à contribution.

Les lotissements et montants concernés sont les suivants :

Résultats de clôture

Lot	Nom	Investissement	Fonctionnement	Subvention attribuée
Lot 1	Jean Zay II	11.927,62	0,00	Oui
Lot 3	Les Mondaults I	17.054,54	24.379,64	Oui
Lot 5	Queyries Nord	6.860,20	0,00	Oui
Lot 6	Queyries Sud	17.896,61	0,00	Oui
Lot 7	Les Mondaults II	43.325,87	0,00	Oui
Lot 10	La Jacquotte	34.765,58	256.959,54	Non
TOTAL		131.830,42	281.339,18	

Pour le lotissement « La Jacquotte » qui se présente, en excédent, sans subvention du budget principal, il est uniquement proposé, dans un premier temps, de basculer le résultat d'investissement en section de fonctionnement. Le transfert du résultat global sera proposé dans le cadre du compte administratif 2008.

Au budget principal et au budget annexe « Déchets Ménagers », il est, enfin, proposé de :

- mettre en réserve pour permettre, le moment venu, d'ouvrir les crédits correspondants en dépenses d'investissement, une somme de 6.000.000 € pour renforcer les crédits du Schéma Directeur des Eaux Pluviales permettant, avec cette majoration, d'augmenter de 40% les prévisions portées au PPI 2008-2012,
- faire verser par le budget principal au budget annexe « Déchets Ménagers et assimilés » une subvention d'équipement de 9.000.000 € pour permettre à ce dernier budget, à partir de la fin de l'année et durant l'année 2009, d'ouvrir les crédits nécessaires aux importants travaux d'aménagement que nécessite la réhabilitation de la décharge de Labarde pour laquelle notre Etablissement a reçu un arrêté préfectoral de mise en demeure n°1531/3 en date du 28 avril 2008.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé au Conseil de Communauté,

- ✓ Après avoir entendu le rapport de M. Vincent FELTESSE, Président de la Communauté, sur le projet de budget supplémentaire pour l'exercice 2008 de la Communauté Urbaine de Bordeaux,

- Après avoir pris connaissance du Code Général des Collectivités Territoriales,
 - Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14 rénovée applicable depuis le 1^{er} janvier 2006,
 - Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M4 rénovée et ses dérivés applicable depuis le 1^{er} janvier 2008,
 - Vu la délibération n° 2001/1006 du 9 novembre 2001 arrêtant les modalités de vote du budget à compter du 1^{er} janvier 2002 pour les budgets appliquant l'instruction budgétaire et comptable M14,
 - Vu la délibération n° 2005/0937 du 16 décembre 2005 optant pour le régime prévoyant, pour les budgets soumis à l'instruction budgétaire et comptable M14, la budgétisation totale des provisions,
 - Vu la délibération n° 2007/0903 du 21 décembre 2007 décidant d'aligner sur le même régime budgétaire de provisionnement les budgets annexes soumis aux instructions M4, y compris ceux des régies à simple autonomie financière,
 - Vu la délibération n° 2008/0361 du 27 juin 2008 ad optant le compte de gestion pour l'exercice 2007 présenté par M. le Receveur des Finances de la Communauté,
 - Vu la délibération n° 2008/0360 du 27 juin 2008 ad optant les résultats du compte administratif pour l'exercice 2007 à reprendre au budget supplémentaire 2008,
 - Vu la délibération n° 2008/0362 du 27 juin 2008 d'affectation des résultats apparaissant au compte administratif 2007,
 - Vu la délibération n° 2007/0906 du 21 décembre 2007 révisant les Autorisations de Programme/Crédits de paiement (AP/CP) de la 2^{ème} phase du Tramway,
 - Vu la délibération n° 2007/0907 du 21 décembre 2007 révisant les Autorisations de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP) mise en œuvre pour une liste de projets importants du budget de la Communauté Urbaine.
- ✓ Après que M. le Président ait vérifié que le quorum était bien acquis et que le Conseil de Communauté a bien délibéré sur le fait :
- 1°) - **d'autoriser** le versement par le budget principal au budget de la Régie à simple autonomie financière de l'Eau Industrielle des excédents définitif tant d'investissement (507.471,06 €) que de fonctionnement (104.738,67 €) qui apparaissaient à la clôture du simple budget annexe de l'Eau Industrielle, résultats intégrés d'abord au budget principal pour être ensuite reversés au budget de la dite Régie :
- sous forme de subvention d'équipement (compte 1315) l'équivalent du résultat d'investissement,

- et de recettes exceptionnelles (compte 778) le résultat de la section de fonctionnement.
- 2^o) – **d'autoriser** l'attribution par le budget principal, dans le respect des dispositions prévues au 1^{er}) de l'article L 2224-2 du C.C.C.T., d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 234.910,34 € au budget annexe Abattoir en vue de son versement au budget de la Régie à simple autonomie financière pour financer le résultat déficitaire enregistré au titre de l'exercice 2007 avec inscription des crédits,
- au budget principal, en dépenses de la section de fonctionnement, au chapitre 67, à l'article, s/fonction 92,
 - au budget annexe Abattoir, en recettes de la section de fonctionnement, au chapitre 77, à l'article 774, et en dépenses, au chapitre 67, à l'article 6743.
- 3^o) – **d'autoriser** l'attribution par le budget principal, dans le respect des dispositions prévues par les articles 7 et 15 de la loi d'Orientation des Transports Intérieurs (LOTI) du 30 décembre 1982, d'une subvention d'investissement d'un montant de 5.285.000 € au budget annexe Transports pour financer une partie des travaux de réalisation de la 2^{ème} phase et plus précisément de réduire la prévision de recours à l'emprunt que génère ce projet avec inscription des crédits,
- au budget principal, en dépenses de la section d'investissement, au chapitre 204, à l'article 204164, s/fonction 8150,
 - au budget annexe Transports, en recettes de la section d'investissement, au chapitre 13, à l'article 13150002 avec réduction concomitante de la prévision d'emprunt au chapitre 16, à l'article 16410002.
- 4^o) – **d'autoriser** la mise en réserve d'une somme de 6.000.000 € pour renforcer les crédits du Schéma Directeur des Eaux Pluviales permettant avec cette majoration d'augmenter de 40% les prévisions portées au PPI 2008-2012
- 5^o) - **autoriser** par le versement budget principal d'une subvention d'équipement d'un montant de 9.000.000 € au budget annexe « Déchets Ménagers » afin de lui permettre de faire face, à partir de la fin de la présente année et durant l'année 2009, aux importants travaux d'aménagement que nécessite la réhabilitation de la décharge de Labarde. Les crédits seront ouverts, en dépenses, dans ce dernier budget au fur et à mesure des besoins.
- 6^o) – **autoriser** le transfert de légers excédents apparaissant en section d'investissement de certains lotissements considérés aujourd'hui comme achevés, tant au plan opérationnel qu'au plan budgétaire et comptable (la liste a été énumérée plus avant) en section de fonctionnement, selon le mécanisme prévu par les instructions budgétaires et comptables pour, dans la foulée, être reversés avec les éventuels excédents de fonctionnement, au budget principal, par réduction, sur exercice clos,

du montant des subventions apportées par ce dernier budget, lorsqu'il a été mis à contribution.

7°) – **d'approuver**, chapitre par chapitre, et selon le détail déjà reproduit ci-dessus, le projet de budget supplémentaire 2008 de la Communauté Urbaine de Bordeaux,

8°) – **d'arrêter** les grandes masses de ce budget supplémentaire comme suit :

LIBELLES	MOUVEMENTS BUDGETAIRES		MOUVEMENTS REELS		MOUVEMENTS D'ORDRE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	464.436.124,90	526.056.771,29	415.283.719,67	432.640.254,59	49.152.405,23	93.416.516,70
Section de fonctionnement	95.644.837,80	96.785.204,25	25.482.942,95	70.887.420,87	70.161.894,85	25.897.783,38
TOTAUX	560.080.962,70	622.841.975,54	440.766.662,62	503.527.675,46	119.314.300,08	119.314.300,08
EXCEDENT	62.761.012,84		62.761.012,84			
TOTAUX EGAUX 2 à 2	622.841.975,54	622.841.975,54	503.527.675,46	503.527.675,46	119.314.300,08	119.314.300,08

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES par :

120 voix pour
0 voix contre
0 abstention

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 18 juillet 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
24 JUILLET 2008

PUBLIÉ LE : 24 JUILLET 2008

M. JEAN-PIERRE TURON